



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

### **Agence postale des Portes-Rouges : recours de la Ville rejeté**

**Selon PostCom, la qualité et la pérennité de l'offre de La Poste sont assurées pour le quartier. Le Conseil communal rappelle son attachement à un service public de qualité.**

Le 16 octobre 2016, le Conseil communal faisait recours auprès de la PostCom, l'autorité de conciliation du marché postal à Berne, à la suite de la décision de La Poste de transformer courant 2017 l'office postal de La Coudre en agence postale. L'exécutif, insistant notamment sur le fort potentiel de développement de ce quartier, tant urbanistique qu'économique, exigeait de La Poste des garanties quant à la pérennité de la nouvelle agence postale qui s'ouvrira aux Portes-Rouges, ainsi qu'un engagement à long terme sur la qualité des prestations prévues. Une durée minimale de 10 ans était demandée.

La PostCom a rejeté ce recours, décision communiquée publiquement le 13 mars. <http://www.postcom.admin.ch/fr/publikationen/MM-Unterseen-Hirzel-20170313-FR.pdf>

L'autorité de régulation indépendante du marché postal instituée par la nouvelle loi sur La Poste le 1er octobre 2012 a estimé qu'il n'y avait pas lieu de contester la décision de la Poste de fermer l'office postal de La Coudre et de la remplacer par une agence postale. Selon les termes de la PostCom, cette décision est «conforme aux dispositions légales et permet de garantir un service postal de qualité dans la région concernée». Elle ne «compromettrait pas la fourniture du service universel postal dans la commune concernée».

#### **Pérennité assurée et heures d'ouvertures étendues**

Le Conseil communal prend acte de cette décision, même s'il regrette que la PostCom ne tienne pas compte de l'attachement considérable exprimé par la population à ses offices postaux, en particulier à travers une pétition ayant récolté au printemps dernier plus de 14'000 signatures.

Il relève cependant que les nombreuses démarches entreprises ces derniers mois auprès de La Poste, visant à œuvrer au mieux pour préserver une offre de qualité, ainsi que les diverses rencontres entre les acteurs du dossier, qui se sont déroulées dans un esprit constructif, ont permis d'assurer aux habitant-e-s et commerces de La Coudre une solution pérenne. La Poste a en effet confirmé à la Ville s'engager sur un partenariat à long terme d'agence avec comptoir desservi.

Cette solution conduira par ailleurs la nouvelle agence à proposer des heures d'ouverture plus étendues: 66 heures par semaine au lieu de 45, y compris une ouverture le samedi.

### **Pour un service public de qualité**

Le Conseil communal va continuer à s'engager avec détermination pour assurer la pérennité et la qualité des prestations postales sur l'ensemble du territoire. Il continuera à associer le législatif communal, par sa Commission du développement économique, les associations de quartier, le comité citoyen pour la défense des offices postaux, ainsi que les associations de commerçants, dont Neuchâtel Centre et le CID. Il regrette vivement le manque de cohérence de La Poste dans la communication publique concernant l'avenir des offices postaux et celui des cases postales. Ces sujets sont traités de manière séparés alors qu'il y a unité de matière évidente d'un point de vue des usagers et de la population.

Le Conseil communal s'opposera vivement à un démantèlement sectoriel des prestations postales, sans vision globale sur les effets et la mise en place de solutions alternatives et efficaces répondant aux besoins de la population, des entreprises et des commerçants. Une position qui rejoint celle de l'Union des villes suisses (UVS), laquelle a récemment exigé auprès de la Confédération que La Poste continue d'assurer sur tout le territoire un service universel de haute qualité, exigeant notamment des critères transparents pour les fermetures et les transformations d'offices.

### **Nécessité que La Poste soit à l'écoute**

Mettant l'accent sur la nécessité que La Poste soit à l'écoute des habitants et des acteurs économiques, le Conseil communal souhaite par ailleurs que des séances d'information soient organisées, destinées à la population et aux entreprises concernées. Il estime qu'il appartient à La Poste de faire des propositions pour maintenir une offre de qualité dans les quartiers, en déterminant le rôle que pourrait jouer la Ville.

A noter enfin que le Conseil communal, par la direction de l'Economie, a été informé le 30 janvier dernier de la décision de La Poste de supprimer les cases postales de ses offices de quartier, en particulier à Serrières, où le taux d'occupation est selon La Poste de 54%. Contrairement aux transformations d'offres en agences, il n'a pas le pouvoir formel de recourir à la PostCom, les cases postales n'étant pas comprises dans le service postal universel. Le message adressé aux représentants de La Poste à cette occasion a été celui développé dans le présent communiqué. Le Conseil communal rappelle régulièrement son attachement à un service public performant et de proximité ainsi qu'à la qualité de l'offre postale sur l'ensemble du territoire de la ville de Neuchâtel.

Le Conseil communal

Neuchâtel, le 28 mars 2017

#### **Renseignements complémentaires:**

Olivier Arni, directeur de l'Urbanisme, de l'Economie et de l'Environnement, Tél. 032 717 76 02